



RAPPORT D'ACTIVITE 2007

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport a été adopté par le conseil d'administration de PARCUB le 1^{er} avril 2008. Il reprend l'essentiel du rapport de présentation du compte administratif 2007 ainsi que les points souhaités par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est rappelé que le premier rapport d'activité 2004 de PARCUB comprenait une présentation relativement développée de la régie ainsi qu'une présentation des points essentiels à la compréhension des comptes de PARCUB.

Aussi, le lecteur peut utilement se référer à ce rapport sur le site internet de PARCUB (parcub.com).

PARCUB considère qu'au regard de son statut de régie, et d'autre part, de son lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'elle est tenue à la production d'un rapport suffisamment détaillé tout en gardant un minimum de caractère synthétique.

Aussi, ce rapport va au-delà du cadre demandé par la CUB aux délégataires de service public exploitant de parcs de stationnement même si certaines informations, en nombre limité, n'ont pu être fournies en raison des limites du système d'information. Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

Ce rapport est structuré en 2 chapitres majeurs : le chapitre 2 qui présente les points marquants de l'activité de l'année et le chapitre 3 consacré aux aspects financiers. Si ce rapport traite de l'exercice 2007, il donne néanmoins quelques informations majeures sur les perspectives 2008 afin que le lecteur ait une vision suffisamment actualisée sur les points essentiels.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB	page 3
CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007 ET PERSPECTIVES 2008	page 3
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2007	page 4
2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB	page 5
2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007	page 5
2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings	page 6
2.4.1 – Fréquentation horaire	page 6
2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement	page 8
2.5 – Programme de réhabilitation	page 10
2.6 – Les autres points significatifs	page 19
CHAPITRE 3 – COMPTES 2007	page 22
3.1 – Analyse des comptes 2007	page 22
3.1.1 – Section d'exploitation	page 22
3.1.2 – Section d'investissement	page 26

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme	
ANNEXE 2 : Liste des parkings	
ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs	
ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois	
ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois	
ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations	
ANNEXE 7 : Compte administratif	
ANNEXE 8 : Comparatif compte administratif 2007 par rapport au compte administratif 2006 (variation en valeur et en pourcentage)	

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1^{er} mai de la même année.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de 11 élus issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec voix délibérative. S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, 2 associations avec voix consultative. Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2007 est joint en annexe (voir annexe 1), gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public. Cette gestion porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Fin 2007, PARCUB gérait 16 parkings représentant une capacité de 8247 places. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007 ET PERSPECTIVES 2008

Le conseil d'administration de PARCUB a arrêté un premier plan à moyen terme (PMT) en octobre 2005 lequel a été actualisé en novembre 2006. Celui-ci doit faire l'objet courant du 2^{ème} semestre 2008 d'une nouvelle actualisation. Fin 2007, alors que la régie depuis sa création a couvert une période d'activité d'un peu moins de 4 ans et au regard par ailleurs, du budget 2008, il est désormais certain que le programme de réhabilitation qui sera achevé fin 2009 en dehors de quelques travaux mineurs et qui va au-delà sur un certain nombre de points des attentes de la Communauté Urbaine, sera réalisé en totalité par autofinancement alors que la subvention de la CUB aura diminué de façon très importante au bénéfice de cette dernière.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2007
- 2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB
- 3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007
- 4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 5 – Les principales actions menées au titre du programme de réhabilitation
- 6 – Les autres points significatifs

2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2007

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2006 (5 conseils d'administration)		69
Année 2007 (6 conseils d'administration)		83
1 ^{er} conseil d'administration	20 mars	27
2 ^{ème} conseil d'administration	22 mai	9
3 ^{ème} conseil d'administration	4 juillet	12
3 ^{ème} conseil d'administration	2 octobre	14
4 ^{ème} conseil d'administration	13 novembre	10
5 ^{ème} conseil d'administration	11 décembre	11

La vie sociale est restée très nourrie en 2007 dans la continuité des exercices précédents.

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information et systématiquement un rapport du directeur faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration, une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire et du nombre d'abonnements ainsi qu'un point synthétique sur l'évolution des travaux.

Parmi les délibérations adoptées en 2007, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs).
- En ce qui concerne le personnel :
 - protocole d'accord salarial 2007
 - accord de plan d'épargne d'entreprise
 - ajustement du tableau des effectifs
- En ce qui concerne les documents de référence et les aspects réglementaires :
 - Création d'abonnements de nuit
 - Contrat de location longue durée liée à un bien à vocation d'habitation
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
 - 3 conventions pour occupation du domaine public portant sur les activités de nettoyage de véhicules et activités complémentaires, sur des activités de livraison dans le centre-ville aux moyens de modes de transport non polluants, sur la distribution de presse gratuite, conventions permettant d'accroître significativement les produits annexes de PARCUB,
 - convention CUB/PARCUB/VEOLIA relative à l'utilisation pour partie des parkings de Pessac, de Mérignac et Porte de Bordeaux par les abonnés TBC,
 - convention avec la Prévention Routière,
 - convention avec la ville de Mérignac relative au prêt de courte durée de vélos,
 - convention avec les villes de Pessac et de Mérignac pour une opération de promotion,

- convention de partenariat avec la Police Nationale ayant pour objectif notamment de maintenir l'excellent niveau de sécurité des parkings de PARCUB.

2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB

Après la fermeture en 2004 du parking Colbert et en 2005 de l'îlot Bonnac, le parking des Quais dont la capacité avait été fortement limitée en mars 2005 a été définitivement fermé en juillet 2006. Aussi, fin d'exercice 2006, PARCUB ne gère plus aucun des parkings de surface antérieurement gérés par BORDEAUX PARC AUTO.

Le parking Croix de Seguey dont l'ouverture a été effective le 28 septembre 2006 a une capacité totale de 51 places dont 40 gérées par PARCUB, les autres places étant propriété d'Aquitanis.

Aussi, l'analyse de l'activité 2007 donne lieu à une comparaison de la fréquentation horaire par rapport à l'activité 2006 hors parkings des Quais afin de raisonner à périmètre comparable. Le parking Croix de Seguey, réservé exclusivement à des abonnés ayant une capacité marginale n'a pas été déduit pour l'analyse des abonnements.

2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005. Cette politique a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation du plan à moyen terme en novembre 2006 et dans les diverses délibérations sur les tarifs, ce qui donne une bonne lisibilité quant à l'évolution des tarifs de PARCUB sur les années à venir.

Dans ce cadre, les tarifs 2007 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2006. Les tarifs 2007 sont donnés en annexe 3 sachant que les tarifs 2008 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2007 sont néanmoins disponibles sur le site Parcub.com.

Les commentaires essentiels qui suivent peuvent être faits sur les tarifs.

Pour ce qui est des tarifs horaires, il est rappelé que ceux-ci avaient été ajustés conformément à ce qu'avait prévu la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le dossier de délégation de service public par délibération du conseil d'administration du 28 avril 2004. Ceux-ci sont restés inchangés en dehors de quelques ajustements ciblés sur le parking St Jean et Pessac au regard de leur vocation spécifique en totalité ou pour partie de parking de gare et d'un ajustement de la soirée tranquille au 1^{er} janvier 2006.

Les tarifs horaires ont été ajustés en 2007 en tenant compte de l'intérêt d'ajuster à la baisse les tarifs sur une moyenne et longue durée. C'est ainsi que les tarifs pour 24 Heures ont été ramenés dans les parkings de l'hypercentre à 21 €, ceux de la zone centre à 18 €. Sur le parking de l'hypercentre, les 2 premières heures ont été fixées à 2 €, les heures suivantes étant ensuite d'un tarif inférieur resté inchangé de 1,80 € de la 3^{ème} à la 7^{ème} heure, le montant baissant ensuite à 1,70 € pour chacune des 2 heures suivantes puis 1,40 € puis baissant ensuite sur les heures suivantes comme indiqué dans le tableau joint en annexe de telle sorte que l'on aboutisse à un tarif de 21 €.

Les tarifs du centre ont donné lieu à des ajustements en reprenant une logique comparable, ces parkings restant bien évidemment d'un niveau inférieur par rapport à l'hypercentre alors que les parkings de la périphérie qui correspondent à la 3^{ème} zone donnent lieu quant à eux à des tarifs inférieurs à ceux du centre.

Il est à noter que le tarif soirée tranquille couvrant la période de 19 H à 7 H du matin est resté inchangé, tout comme les tarifs des chèques parkings.

Pour ce qui est des tarifs abonnements, ceux-ci ont évolué en conformité avec la politique tarifaire définie par PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains.

Plus précisément, il convient de noter en commentaire des tarifs remis en annexe ce qui suit :

- pour ce qui est des abonnements permanents :

Les tarifs de la zone hypercentre ont évolué à un niveau comparable à l'inflation, ceux du centre et de la périphérie à un niveau sensiblement supérieur, l'objectif étant à terme que l'écart entre les tarifs du centre et de l'hypercentre soit de 20 % et pour ce qui est de la périphérie inférieurs à terme de 50 % par rapport à l'hypercentre,

- pour ce qui est des abonnements résidents :

Il est rappelé que le quota des places réservées aux résidents par délibération du conseil d'administration a été doublé par une délibération du conseil d'administration d'octobre 2005. Au regard de cet effort tout à fait conséquent, cette décision est allée de pair avec un objectif d'ajustement des tarifs par rapport aux permanents tout en gardant un avantage significatif pour les résidents. L'objectif étant qu'à terme l'écart entre abonnements permanents et résidents au bénéfice de ces derniers soient de 30 % pour les parkings de l'hypercentre et 25 % pour les zones centres et périphérie.

A noter par ailleurs en ce qui concerne les autres abonnements, que les tarifs abonnements hebdomadaires ont été ajustés à la hausse. Cette adaptation en tenant compte du fait qu'à terme il est souhaitable que l'abonnement hebdomadaire corresponde à un demi abonnement mensuel frais de carte inclus car le tarif hebdomadaire ne doit pas être trop attractif ce qui peut conduire alors à un arbitrage entre usage horaire et abonnement hebdomadaire inadéquate par les usagers.

Les tarifs 2 roues motorisés au regard du succès des espaces 2 roues ont été revalorisés significativement tout en restant à un niveau suffisamment attractif.

En cohérence avec les orientations définies par le conseil d'administration de PARCUB, l'avantage pour les abonnements en nombre et pour un usage étalé en 2X8 et 3X8 a été réduit comme chaque année depuis la création de la régie.

2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings

2.4.1 – Evolution de la fréquentation horaire

PARCUB a enregistré en 2007, 2 499 646 entrées horaires pour 2 603 246 entrées horaires en 2006, soit un recul de 3,99 %. Ce recul doit être apprécié en tenant compte des éléments suivants.

En premier lieu, pour mieux apprécier l'évolution 2007, il convient de la resituer par rapport à l'évolution de l'exercice précédent en excluant les parkings de surface, c'est-à-dire à périmètre comparable. L'année 2006 avait été marquée par rapport à l'année précédente par un recul d'un niveau comparable de 3,84 %. En l'espace de 2 années, c'est donc près de 8 % de fréquentation horaire qui ont été perdus. Celle-ci doit être mise en relation en premier lieu avec la montée en puissance du tramway et ses extensions successives qui constituent un

élément majeur de concurrence direct des parkings. De fait, le recul de la fréquentation horaire est un indicateur du succès de la politique des déplacements menée de façon active par la CUB. Cela apparaît plus spécifiquement à l'analyse de l'évolution de l'activité du centre commercial Mériadeck qui bénéficie pleinement du développement qualitatif du réseau de transport en commun de la CUB alors que la station du tramway de la ligne A Mériadeck arrive directement au pied du centre commercial Mériadeck permettant en traversant la rue d'accéder directement au rez-de-chaussée du centre commercial ou en utilisant l'escalator qui débouche sur la station directement au 1^{er} étage du centre commercial.

Aussi, si le centre commercial Mériadeck a vu son activité globalement croître grâce en particulier au tramway, il est à noter que parallèlement la fréquentation horaire du parking du centre commercial a reculé en 2007 par rapport à 2006 de 5,62 % et par rapport à 2005 de 10,51 %.

Pour ce qui est des autres parkings, il convient d'observer pour les parkings qui représentent chacun plus de 10 % du total des recettes horaires qu'ils enregistrent tous un recul de leur fréquentation :

- St Jean : - 4,26 %, cette baisse s'expliquant pour une bonne part par les travaux réalisés sur le pont du Gui qui ont très fortement pénalisés l'activité des mois de janvier et février 2007,
- Gambetta : - 9,03 %,
- Pey-Berland : - 1,90 %, pourcentage nettement inférieur à la moyenne alors que ce parking représente 20 % du total des recettes horaires.

Pour les autres parkings représentant chacun entre 5 et 10 % du total des recettes horaires, à savoir : les parkings Victoire et République, ils enregistrent respectivement un recul de 2,96 % et 14,49 %.

Les autres parkings enregistrent des variations très contrastées avec une évolution extrêmement favorable de deux parkings de périphérie, Mérignac centre + 90 % et Le Bouscat + 21 %. Si ces parkings représentent une fréquentation tout à fait marginale et donnent lieu à une occupation extrêmement faible par rapport à leur capacité, cette progression significative doit être soulignée. Elle est pour partie la traduction des actions menées par PARCUB en lien étroit avec les municipalités concernées. Il est à noter que le parking de Mérignac bénéficie largement de l'aménagement du centre-ville et d'une restriction du nombre de places de stationnement en surface.

Pour ce qui est du parking de Pessac, celui-ci a été fortement pénalisé par les travaux du pôle intermodal et du centre-ville, ces perturbations se prolongeant sur l'exercice 2008. Aussi, ce parking une fois les travaux achevés et au regard du travail réalisé avec la ville de Pessac qui doit être poursuivi devrait pouvoir évoluer à l'avenir de façon favorable dès lors que le stationnement en surface est traité de façon adéquate et favorable à l'usage du parking souterrain dont la capacité est sous exploitée.

D'une façon générale, l'évolution de l'activité des parkings au-delà de la concurrence souhaitable du réseau de transport en commun est liée au stationnement de surface dans le périmètre d'influence de chaque parking. Il apparaît approprié de bien intégrer ces dimensions en lien avec l'ensemble des municipalités sur lesquelles sont implantés les parkings de PARCUB.

Pour ce qui est des autres parkings dont la fréquentation horaire est plus marginale, elle est donnée à titre indicatif dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2006	Fréquentation horaire 2007	Variations
Cité Mondiale	2,7 %	56.940	67.513	18,57
République	3,1 %	90 351	77.262	-14,49
8 mai 45	2 %	46 007	49.290	7,14
Front du Médoc	1,5 %	38 944	38.050	-2,30
Boussat	1 %	20 556	24.867	20,97
Porte de Bordeaux	0,7 %	14 253	16.793	17,82
Mérignac	0,8 %	10 425	19.732	89,28
Pessac	0,2 %	7044	5535	

2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement hors abonnements hebdomadaires au 1^{er} janvier 2008

	1/01/2007 tous parcs	Répartition Au 1/01/2007	1/01/2008 tous parcs	Répartition au 1/01/2008	Variation tous parcs en valeur	Variation en % tous parcs
Résidents	1 537	22,3 %	1595	22,4%	+ 58	+ 3,8%
Permanents mensuels et annuels	4864	70,6 %	4927	69,3%	+ 63	+ 1,3%
Autres Multicartes Nuit	490	7,1 %	489	8,3%	+99	+20,2%
Total général	6 891	100 %	7111	100%	+220	+3,2%

Commentaires :

Au 1^{er} janvier 2008, PARCUB avait 7 111 abonnés contre 6 891 au 1^{er} janvier 2007, soit une progression de 220 abonnements soit une progression de 3.2 %. Pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient d'observer que sur l'année précédente du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2007, la progression était de 3,10 %.

En second lieu, il faut observer que la progression de 3,20 % sur l'année 2007 est allée de pair avec la souscription de 110 abonnements nuit sur le parking République répondant aux besoins du CHU et correspondant à une souscription exceptionnelle. Néanmoins, hors cette souscription, le nombre d'abonnements a néanmoins progressé bien que de façon tout à fait marginale (+ 110 abonnements correspondant à une évolution de 1,6 %).

Il est à noter que les abonnements résidents sont restés à un niveau assez comparable 1595 abonnements au 1^{er} janvier 2008 pour 1537 au 1^{er} janvier 2007 alors que ceux-ci, malgré un mouvement permanent de souscription-résiliation, avaient progressé sur l'exercice 2006 de plus de 40 % grâce au doublement du quota réservé à ces derniers.

La progression des abonnés résidents en 2007 de seulement + 3,8 % s'explique essentiellement par le fait que les quotas sur un certain nombre de parkings du centre et de l'hypercentre réservés aux résidents ont été atteints. Pour l'hypercentre, tel est le cas pour les parkings Pey-Berland, Gambetta, République, le parking rue Lhôte quant à lui exclusivement réservé à des résidents est un parking saturé, le parking Victoire situé sur la zone centre ayant également atteint son quota de 40 % de places réservées aux résidents, les autres parkings sont peu demandés.

Les abonnements permanents sont restés à un niveau tout à fait stable passant de 4864 abonnements au 1^{er} janvier 2007 à 4927 au 1^{er} janvier 2008 avec néanmoins une légère progression de 1,3 %.

2.5 –PROGRAMME DE REHABILITATION

Le Plan à Moyen Terme prévu sur 6 années, de 2005 à 2010, a été présenté selon quatre grands thèmes :

- les travaux de rénovation de la qualité d'ambiance,
- les services complémentaires,
- les travaux relatifs aux renouvellements des équipements de sécurité,
- le renouvellement de l'ensemble des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés.

L'approche qui a été retenue pour la réalisation des travaux du Plan à Moyen Terme a été la suivante :

- une programmation et un rythme adaptés,
- une conduite d'opérations en très grande majorité faite en interne pour une bonne maîtrise des travaux dans une optique globale de baisse des coûts,
- une réalisation de travaux en interne d'une technicité en adéquation avec les compétences techniques des personnels permettant une optimisation des ressources humaines, la valorisation des équipes porteuses de motivation, de meilleurs coûts de revient des travaux et une meilleure souplesse et réactivité dans le cas de condamnation d'espaces pour les travaux induisant de fait des pertes de recettes moindres,
- l'optimisation des coûts des travaux traités en externe par une application adaptée du Code des Marchés Publics, notamment le lancement de marchés négociés pour travaux et en MAPA, ce qui permet une négociation des prix.

Il convient de préciser qu'en 2007, le service Technique a été renforcé en cohérence avec les principes qui viennent d'être énoncés. Un cadre expérimenté de niveau ingénieur a été recruté, lequel poste lors de son départ à la retraite ne sera pas renouvelé. Ce recrutement a permis avec un niveau d'expertise voulu en particulier de préparer en 2007 le marché relatif au renouvellement du matériel de péage concernant 11 parkings, ce qui correspond à des enjeux essentiels aussi bien sur le plan financier que sur les évolutions futures de l'exploitation. Cet effort en personnel a également permis de traiter dans de bonnes conditions le marché de renouvellement du système d'accès aux salles de contrôle, dont l'utilisation d'une technologie de type biométrique nécessitait aussi pour l'écriture du cahier des charges et l'analyse des offres des candidats, une personne possédant des connaissances techniques en la matière.

2.5.1 – LA RENOVATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS

2-5-1 Diagnostics et chartes relatives à l'identité de PARCUB

Comme énoncé dans le rapport de l'année précédente, des diagnostics ont été réalisés sur les structures ce qui était une étape préalable avant tous travaux de rénovation de peinture. Une dernière phase de diagnostic complémentaire a été réalisée en fin 2007 et a permis d'identifier des travaux plus spécifiques à réaliser sur une partie des parkings déjà traités (voir paragraphe 2.5.2 suivant).

Pour ce qui est des chartes qui ont pour vocation de servir de document directeur et d'assurer ainsi une cohérence d'ensemble des parkings, l'année 2007 a permis d'arrêter la charte d'identité sonore et lumière des escaliers des parkings, celle-ci venant compléter la charte de signalisation arrêtée en 2005. Cette dernière concerne toute la signalétique voitures et piétons

et d'autre part l'ensemble des caractéristiques des traitements peintures de toutes les surfaces y compris des escaliers.

2-5-2 LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DE STRUCTURE

Le programme de réhabilitation des parkings tel qu'arrêté par PARCUB prévoyait des travaux de reprise de désordres de structure (sols, plafonds, piliers, poutres) pour un montant de 1,5 M€ H.T. En 2007, ont été traités les parkings : Front du Médoc, Gambetta, 8 Mai 1945, Saint-Jean, Porte de Bordeaux, Centre Commercial Mériadeck, Charles de Gaulle, Barrière du Médoc et Pessac Centre ce qui a conduit à consommer la quasi-totalité des 1,5 M€ H.T.

Les travaux restant à réaliser en 2008 sont estimés à 300.000 € dont 150.000 € environ concernent les travaux liés au diagnostic initial du parking Pey-Berland qui n'avait pas été traité en 2006/2007 et 150.000 € relatifs aux travaux complémentaires identifiés suite au deuxième diagnostic réalisé en fin 2007 qui concerne les autres parkings.

2-5-3 TRAVAUX DE RENOVATION PEINTURE

Le parti pris par PARCUB de réaliser strictement en interne les travaux de rénovation de peinture des parkings repose sur trois éléments :

- la volonté de maintenir l'emploi au service Technique dont l'effectif a été doublé permettant ainsi de gérer au mieux le redéploiement des personnels suite à la fermeture des parkings de surface,
- la nécessité afin de réduire au minimum les contraintes inhérentes aux condamnations de places et de ce fait, les pertes de recettes, d'avoir une souplesse d'exécution pour traiter des petites surfaces (tiers de niveau),
- la volonté d'appliquer une méthodologie de traitement des sols, telle que PARCUB l'a déterminée, selon une approche en coût global optimisé, c'est-à-dire en réalisant les travaux au meilleur coût en tenant compte de la nécessité d'une bonne pérennité des peintures ainsi qu'en intégrant les contraintes d'entretien des sols, avec au final la recherche d'une bonne qualité de perception.

Pour rappel, ont été traités en 2005 et 2006 pour tout ou partie, les parkings Victoire, République et Barrière du Médoc.

L'exercice 2007 a permis de finaliser les travaux de peinture sur les parkings suivants :

- Charles de Gaulle (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des passages piétons),
- Pessac Centre (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des passages piétons pour le niveau -3, et pour les deux autres niveaux, les passages piétons),
- Front du Médoc (murs, piliers, plafonds et sols au niveau allées de circulation des véhicules et des piétons, pour la zone entrées/sorties des voitures du niveau rue, et pour la zone préfecture),
- Gambetta (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des allées de circulation des véhicules et des passages piétons pour le niveau -1).

A titre d'information, il est prévu sur l'exercice 2008 de traiter les parkings suivants :

- Front du Médoc : peinture murs, plafonds et piliers, sols au niveau des allées de circulation des véhicules et des passages piétons pour la zone tour 2000, prévu au 1^{er} trimestre 2008,

- Pey-Berland, mêmes travaux pour le niveau -3 (entrées voitures et zone de stationnement),
- Centre Commercial Mériadeck, mêmes travaux pour le niveau « jaune » (zone entrées/sorties voitures), y compris les travaux complets de rénovation pour la zone condamnée qui pour le flocage sera traitée sous maîtrise d'ouvrage CUB d'ici la fin juin),

2-5-4 LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ESCALIERS

Le programme de la DSP ne prévoyait pas de traiter le carrelage des escaliers des parcs. Néanmoins, afin d'avoir une homogénéité de qualité d'ambiance entre d'une part, les niveaux et escaliers d'un même parc et d'un parc à un autre, pour faciliter l'entretien et améliorer la perception d'entretien et donner une perception d'ensemble de meilleure qualité par des matériaux plus nobles que le béton brut peint. PARCUB a opté pour le carrelage de l'ensemble des escaliers des parcs de stationnement. Ces travaux sont réalisés au fur et à mesure que les parcs sont traités au niveau de la peinture des niveaux.

Le programme de réalisation global pour le PMT prévoit sur 3 années le traitement de 9 parkings dont les escaliers sont concernés en tout ou partie. Ces travaux sont réalisés en interne ou par recours à des entreprises.

A ce jour les parkings suivants ont été traités :

- Victoire : 3 escaliers terminés en 2007, le 4^{ème} le sera d'ici la fin avril 2008,
- République : 4 escaliers ont été traités.

A titre d'information, il est prévu de traiter en 2008 :

- Gambetta : 4 escaliers
- Front du Médoc : 4 escaliers

Nota : les escaliers des parkings dont le carrelage a été réalisé ou prévu sont aussi repeints intégralement et l'éclairage est également revu en fonction des besoins.

2-5-5 LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SIGNALÉTIQUE

Suite à l'élaboration de la Charte de Signalisation, PARCUB a lancé une consultation en 2005 concernant la fourniture des équipements de signalisation, que ce soit les panneaux de type routiers standards (véhicules et piétons) et de sécurité réglementaires, ou que ce soit des panneaux plus spécifiques notamment en matière de signalétique directionnelle.

En 2006 a été traité le parking Victoire sur deux niveaux, le 3^{ème} niveau de ce parking a été achevé en 2007, République a été traité en 2006 sur un niveau, les deux autres niveaux ont été traités en 2007.

Autres parkings traités en 2007, suite aux travaux de peinture :

- Charles de Gaulle à Mérignac,
- Pessac Centre,
- Front du Médoc : niveau rue,
- Gambetta : niveau -1.

A titre d'information, il est précisé que la totalité des parcs sera traitée à la fin 2008, sans attendre la rénovation peinture de certains d'entre eux, au niveau de la signalétique d'entrée du parc, de la signalétique de sécurité et du repérage des niveaux sur les portes escaliers (travaux organisés en fonction de la rénovation des portes coupe feu des sas escaliers).

2-5-6 LES TRAVAUX D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE SONORISATION – L'IDENTITE LUMINEUSE DES ESCALIERS A VOCATION SIGNALÉTIQUE

La création de l'identité Sonore de PARCUB à vocation de signalétique a été lancée au 2^{ème} semestre 2006 par appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

L'appel d'offres des travaux a été notifié dans le courant du mois de mars 2007.

Il concerne le remplacement d'équipements de sonorisation vétustes, ainsi que l'évolution de certains d'entre eux récemment remplacés peu avant la mise en place de la régie. Cette opération de travaux concerne douze parcs de stationnement. Elle va permettre aux usagers des parkings :

- d'identifier une source sonore placée au droit de chaque escalier de sortie, dans tous les niveaux, favorisant la sortie en surface,
- d'identifier une source sonore en surface de chaque escalier donnant accès au parc,
- d'identifier une source sonore dans tous les niveaux guidant si besoin le client vers le point d'accueil des clients.

Ce dispositif sera complété selon le même principe d'identification des sorties, accès et des points d'accueil, par une identité lumineuse, en cohérence avec l'identité sonore, laquelle a également fait l'objet d'une pré étude interne à PARCUB au 4^{ème} trimestre 2006, permettant ainsi de lancer cette consultation en décembre 2006, la sélection du candidat en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux ayant été faite en février 2007.

A titre d'information, l'ensemble des douze parcs concernés sera traité d'ici le mois de juin 2008, pour un montant total d'environ 350.000 € HT, auquel il convient d'ajouter le coût de conception sonore et d'identité lumineuse de 60.000 € HT.

Les travaux ont commencé en juillet 2007. Par ailleurs, au 25 mars 2008, l'architecture finale du réseau de télécommunication de la régie (fibre optique, SDSL, ADSL) a été finalisée. Il va donc être possible de terminer les travaux sur le parking République en tant que parking test, travaux qui vont ensuite être déployés, après validation, sur l'ensemble des 11 autres parkings concernés. L'identité lumineuse des escaliers va également être traitée en cohérence avec l'identité sonore et sera terminée d'ici la fin juin 2008.

Ce concept étant une première dans le monde du parking, l'inauguration s'accompagnera préalablement d'une conférence avec des spécialistes reconnus sur ces questions, et de la publication d'un ouvrage dès lors que des financements suffisants seraient trouvés.

2-5-7 LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VIDEO SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE EN GENERAL DES PARKINGS

2.5.7.1 Systèmes de vidéo surveillance

La notion de sécurisation à l'intérieur des parcs de stationnement concourt autant que la qualité d'ambiance (et en fait d'ailleurs partie) à la qualité d'accueil des clients dans les parkings et à une bonne perception de ces derniers.

Des opérations d'amélioration de la sécurité par le renouvellement des caméras et des systèmes d'enregistrement, ont été réalisées peu avant la création de la régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur cinq parcs de stationnement (Centre Commercial Mériadeck, Saint-Jean, République, Pey-Berland et Gambetta).

Les autres parcs de stationnement : Front du Médoc, 8 Mai 1945, Charles de Gaulle, Pessac Centre, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, ont fait l'objet d'un appel d'offres concernant la vidéo surveillance. Il a été lancé courant 2006 et l'entreprise retenue, compte tenu du délai d'approvisionnement des matériels et de la préparation, a commencé les travaux au 4^{ème} trimestre 2006, lesquels ont été terminés sur l'ensemble des parcs visés au 30 avril 2007.

Le montant total de cette opération s'élève pour ces six parcs à 240.000 € HT (en majeure partie imputable sur 2007).

2.5.7.2 Mise en sécurité du parc Front du Médoc

Dans la continuité d'autres opérations de ce type qui ont été réalisées avant 2004, l'amélioration de la sécurité du parc Front du Médoc a fait l'objet d'un appel d'offres consistant à la mise en place de contrôles d'accès piétons aux escaliers, de portes de garage voitures aux entrées/sorties et de portillons piétons et barreaudages métalliques. Cette opération de travaux commencée au 4^{ème} trimestre 2006 s'est finalisée à la fin du mois de juin 2007. Cette opération est allée de pair avec la passation d'une convention avec la résidence Erika et une autre avec la résidence Le Centre, afin que ces dernières qui disposent d'un droit d'accès à leur résidence par le parking disposent d'un accès indépendant et compatible avec le futur passage en télésurveillance pendant les horaires de nuit et de dimanche du parking Front du Médoc. En effet alors que le parking Saint-Jean deviendra en lieu et place du parking Front du Médoc le parc central de télésurveillance, ces évolutions s'imposaient.

2-5-8 OPERATIONS D'OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE DANS LES NIVEAUX

Le niveau et la qualité d'éclairage des niveaux sont très dépendants de la qualité générale des peintures des murs, plafonds, piliers et des sols.

La Charte de signalisation de PARCUB, notamment la partie « coloriste » indique que les murs, poutres et plafonds, sont majoritairement traités en couleur blanche. Les teintes couleur qui identifient les niveaux au niveau des piliers, des portes escaliers et des passages piéton, sont quand à elles de couleur vive et différenciées selon les niveaux.

Avant même d'envisager l'optimisation des éclairages des niveaux, il était impératif d'attendre le résultat des travaux de rénovation de peinture, pour bien apprécier les travaux d'optimisation des éclairages.

Une étude spécifique d'optimisation des coûts d'énergie notamment dans une logique de développement durable, va être lancée en 2008. Dans l'attente, au fur et à mesure que les opérations de rénovation peinture ont été finalisées et lorsque dans certains cas cela le nécessitait, notamment sur les parcs les plus anciens, il a été procédé de manière raisonnée au renforcement des éclairages dans certaines zones (le parking Front du Médoc a fait l'objet de ces travaux fin 2007).

2.5.9 Les services complémentaires

2.5.9.1 Extension des espaces 2 roues

Dès la création de la régie, PARCUB a immédiatement lancé, tel que cela avait été demandé dans la DSP, un programme de réalisation d'espaces 2 roues, conçu et traité strictement en interne par la direction et le service Technique de PARCUB.

Les réalisations qui ont été entreprises en 2005 se sont poursuivies par l'extension de l'espace 2 roues du parc Front du Médoc en septembre 2006, laquelle pourrait encore faire l'objet d'une autre extension courant 2008, suite au succès enregistré notamment pour le stationnement des motos et des vélos. D'autres réalisations ont été finalisées ou lancées en 2007 :

- L'espace deux roues Charles de Gaulle à Mérignac. La mise en service de la Médiathèque en octobre 2007, devant induire un afflux de vélos, qu'il convient de favoriser en cohérence avec le PDU, il a été décidé, en concertation avec la ville de Mérignac, de la création d'un espace deux roues. Celui-ci a été réalisé en septembre 2007 et a été inauguré par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Maire de Mérignac en septembre 2007.

- PARCUB avait prévu de réaliser en fin d'année 2007, l'extension de l'espace deux roues du parking Lhôte, qui a du être retardée de 2 mois. Cela étant dit, les travaux qui doublent la capacité de cet espace seront terminés d'ici la fin du mois de mars 2008.

- Sur sollicitation du Conseil Régional d'Aquitaine, PARCUB a réalisé sur le parking Porte de Bordeaux un espace deux roues spécifique à cet établissement ; ce dernier a été mis en service au début du mois de mars 2008.

Pour information, il est prévu de réaliser quatre nouveaux espaces deux roues en 2008 : Saint-Jean (exclusivement motos, un espace vélo doit par ailleurs être créé par la CUB, la régie étant susceptible d'en assurer la gestion), Gambetta (vélos et motos), Cité Mondiale (exclusivement motos) et Victoire (motos et vélos).

2.5.9.2 L'accueil de l'ELP Bonnac (espace de livraisons de proximité)

En mars 2006, PARCUB a signé une convention pour poursuivre l'expérimentation avec La Petite Reine, celle-ci étant accompagnée par la CCIB, la ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette opération de travaux avait nécessité des travaux réalisés en interne par le service Technique de PARCUB au niveau des éclairages, de la plomberie et de la peinture des murs, sols et plafonds.

Cette activité ayant tendance à se développer très favorablement selon le responsable du site, il est envisagé une extension en début 2009 des locaux et espaces mis à la disposition de la Petite Reine, moyennant redevance, sont susceptibles de passer à 1000m².

2.5.9.3 L'accueil des personnes handicapées et des personnes temporairement invalides

PARCUB a lancé en 2006 l'élaboration d'une Charte d'Accueil des Personnes Handicapées et temporairement invalides dans les parcs de stationnement, et à ce titre a déjà pris au 4^{ème} trimestre 2006 de nombreux contacts avec des municipalités et associations représentatives des personnes handicapées. La volonté est d'aller encore plus loin que la réglementation ne

l'exige en matière d'accueil des personnes handicapées, notamment au niveau de l'assistance que les personnels de la régie peuvent apporter aux personnes concernées.

Le projet de Charte pour l'accueil des personnes handicapées devait être discuté, amendé et finalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2007. Une majeure partie de ces évolutions dépendant aussi de la rénovation des postes de contrôle des parkings, notamment au niveau de l'accueil des personnes handicapées, il a été décidé de repousser ce dossier à la fin 2008 pour le traiter dès que les nouveaux postes de contrôle seront opérationnels.

Cela étant dit, PARCUB a réalisé dans le courant de l'année 2007, la rénovation peinture complète des places réservées aux personnes handicapées ainsi que la signalétique, selon le quota imposé par la réglementation (2% des places totales).

Dans le même temps, PARCUB, qui a déjà mis en place en 2006 les systèmes de réservation automatique de places de stationnement aux moyens d'arceaux motorisés télécommandables sur les parcs Centre Commercial, Victoire et Front du Médoc, a poursuivi ses efforts en installant quatre équipements sur le parking Pey-Berland qui seront mis en service au début du mois d'avril 2008. D'ici fin 2008, tous les autres parkings non réservés aux abonnés encore non équipés de ce dispositif le seront.

2.5.10 Les évolutions informatiques et les nouveaux produits

PARCUB a lancé en 2006 une opération importante visant à relier le siège ainsi que l'ensemble des parcs via un réseau de communication de type INTRANET. Ce système qui devait être opérationnel pour certaines fonctionnalités courant 2007 ne sera finalisé que dans le courant du mois de juin 2008, du fait de contraintes techniques importantes alors que la régie a voulu mutualiser l'ensemble des réseaux nécessaires à diverses liaisons informatiques (télésurveillance, vidéo surveillance, etc...), afin d'en optimiser les coûts.

Le réseau intranet permettra le traitement des informations venant du siège vers les parcs et vice versa, en temps réel. Cela contribuera d'une part, à une forte amélioration de la réactivité de l'ensemble des services, et d'autre part, grâce à la mise à disposition de tous d'une « banque de données et d'informations générales » à l'uniformisation du personnel.

Dans le même temps, l'acquisition d'un nouveau système de gestion des statistiques de fréquentation et de remplissage des parcs ainsi qu'un logiciel de gestion commerciale abonnés, effectuée en 2007, va permettre une connaissance et une gestion plus fine pour permettre d'optimiser les capacités d'accueil des parcs, avec la possibilité de tarifs adaptés à une segmentation de la clientèle.

2.5.11 Les travaux relatifs au renouvellement des équipements de sécurité et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels de PARCUB

Ces travaux font partie des travaux incontournables que n'importe quel gestionnaire privé ou public aurait dû programmer, dans la mesure où ils concernent pour leur majeure partie la réglementation en matière de sécurité incendie notamment.

Parmi l'important programme de renouvellement des équipements, on peut faire ressortir les opérations ci-après, qui ont été lancées en 2006 et en toute ou partie réalisées en fin 2007 :

2.5.11.1 Remplacement de l'ensemble des portes palières escaliers (3 parcs en 2006 + 8 parcs en 2007/2008)

Cette opération de travaux a déjà été lancée en 2006 sur trois parkings (Victoire, République et Front du Médoc) travaux qui ont été finalisés en avril 2007.

Ce programme s'est poursuivi en 2007 par le lancement d'un appel d'offres qui concerne les huit parcs restant : Gambetta – Pey-Berland – Centre Commercial Mériadeck- Cité Mondiale – 8 mai 1845 – Charles de Gaulle – Pessac Centre et Saint-Jean. Ce programme sera terminé d'ici la fin du mois de mai 2008.

Au total, cela représente un budget total pour l'ensemble des ouvrages de 180.000 € HT.

2.5.11.2 Renouvellement et évolution des gestions techniques centralisées des parcs

Cette opération commencée par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'année qui a précédé la création de la régie consiste au renouvellement et dans certains cas à l'évolution des systèmes de gestion technique centralisée, équipements vitaux qui coordonnent l'ensemble des équipements de sécurité des parcs entre eux et qui permettent aussi d'assurer la télésurveillance de dix parcs de stationnement en période de faible fréquentation, sur le parc central de Front du Médoc.

La part des travaux qui a incombé à la régie en 2006 pour une première tranche et en 2006/2007 pour la deuxième tranche s'élève pour les six parcs concernés (Front du Médoc, Victoire, Cité Mondiale, Barrière du Médoc, Saint Jean et Pey-Berland) à un total de 450.000 € HT.

Il reste sur 2008 à effectuer les travaux sur les parkings République et Barrière du Médoc, ces travaux dépendant en partie de la finalisation des réseaux de télécommunications prévus d'ici la fin mai 2008.

2.5.11.3 Isolation acoustique des équipements de ventilation du parc Centre Commercial Mériadeck

Suite à l'étude acoustique réalisée en début d'année 2006 par un cabinet spécialisé, les travaux ont été lancés dans le courant du mois d'août 2006. Une première tranche a été réalisée au 31 décembre 2006, la deuxième a été finalisée au mois de février 2007. Les études vérificatoires qui ont été faites tant à l'issue de la 1^{ère} phase que de la deuxième ont démontré que les résultats sont bien conformes aux prévisions de PARCUB, les niveaux de nuisance enregistrés lors des tests démontrant que les seuils de tolérance tant diurnes que nocturnes ne sont pas dépassés. Il en ressort donc que les résidants des Jardins de Gambetta et de In Cité n'auront plus, du moins en provenance du parking, de nuisances sonores. Au total le coût de ces travaux s'est élevé à 200.000 € HT.

2.5.11.4 Changement des deux ascenseurs du parc Pey-Berland desservant la galerie marchande

L'évolution de la réglementation en matière de sécurité des ascenseurs ainsi que leur vétusté ont nécessité le changement du système de motorisation des deux ascenseurs desservant la galerie marchande. Le premier équipement a été traité en décembre 2006, le deuxième équipement a été fait au début de l'année 2007.

Les deux équipements situés à l'angle de la place Jean Moulin vont quand à eux, du fait d'un taux de panne trop important et de difficultés d'approvisionnement des pièces, être traités d'ici la fin du 1^{er} semestre 2008, ce qui n'était pas prévu initialement.

2.5.11.5 Rénovation des postes de contrôle de 7 parkings

La Communauté Urbaine de Bordeaux avait déjà réalisé en 2002/2003, la rénovation des postes de contrôle des parkings Saint-Jean et Centre Commercial Mériadeck.

Sur 7 des 10 parkings restants sur lesquels il existe un poste de contrôle avec du personnel intervenant en quart de surveillance postée, PARCUB a lancé en fin d'année 2007, un marché négocié dont l'analyse a été présentée à la commission d'appel d'offres du 25 mars 2008 et sera soumise au conseil d'administration du 1^{er} avril.

Si un avis favorable est donné par le conseil d'administration sur la notification du marché aux candidats retenus pour les trois lots, les travaux pourraient commencer d'ici la fin du mois d'avril 2008, les nouveaux postes de contrôle pouvant ainsi être opérationnels d'ici la fin de l'année 2008 au plus tard.

2.5.12 Renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur l'ensemble des parkings de la régie

2.5.12.1 Renouvellement partiel sur des parkings de type résidents ou faible capacité

Eu égard d'une part à la vétusté des équipements de contrôle d'accès abonnés du parking Barrière du Médoc et d'autre part, à des dysfonctionnements permanents des équipements du parking Bergonié, il a été décidé de procéder au renouvellement de ces derniers dès l'année 2007, sans attendre le renouvellement complet des équipements des autres parkings prévus en 2008/2009.

Suite à un appel d'offres lancé en début d'année 2007, les travaux ont ainsi pu être réalisés sur les parkings :

- Barrière du Médoc mis en service janvier 2008
- Bergonié mis en service février 2008

2.5.12.2 Renouvellement global des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur treize parkings

Le recrutement d'un ingénieur spécialiste des équipements de péage et contrôle d'accès abonnés au début de l'année 2007 était en grande partie motivé par la nécessité de confier la réalisation du cahier des charges techniques de cet appel d'offres à une personne connaissant de par son expérience passée, l'ensemble des équipements de péage disponibles à ce jour sur le marché, ainsi que les besoins de la régie, notamment en matière de projets innovants.

Après avoir fait le tour des principaux équipementiers, le cahier des charges qui présente un travail et des enjeux très importants a été finalisé fin 2007.

La publicité de cet appel d'offres a été lancée en décembre 2007 et les offres doivent être remises à PARCUB avant le 8 avril 2008.

Ce marché composé d'une tranche ferme pour 4 parkings et d'une tranche conditionnelle pour 7 autres, qui sera attribué sous réserve des résultats de la 1ère tranche, porte sur la fourniture du matériel et sa maintenance. Ce marché pourrait être notifié d'ici fin mai 2008.

2.6– Les autres points significatifs

2.6.1 Les réclamations des clients

En premier lieu, il convient de remarquer pour ce qui concerne les insatisfactions, comme pour les sinistres que les réclamations sont très peu nombreuses en valeur et parfaitement marginales par rapport au niveau de fréquentation des parkings (7000 abonnés et 2.500.000 entrées horaires/an). Aussi toute variation positive ou négative à moins d'être très importante ne peut être considérée à elle seule comme signifiante.

Les sinistres qui correspondent à des délits donnent lieu à un examen avec la Police Nationale. Il ressort de ces échanges outre le fait qu'aucune atteinte aux personnes n'est enregistrée depuis de très nombreuses années, que les dégradations aux biens sont parfaitement marginales et que les parkings sont de ce fait d'un excellent niveau de sécurité.

Ces remarques préalables essentielles faites, quelques commentaires peuvent être apportés, étant précisé que les réclamations sont constituées :

- des insatisfactions
- des sinistres

Le tableau joint en annexe présente une synthèse de l'année 2007 pour les insatisfactions (6 types différents) et pour les sinistres (7 types différents), avec un total pour chacun des deux catégories et un total général.

Éléments d'observations tirés du comparatif 2006/2007 sur l'ensemble des 14 parkings concernés

a) Pour les insatisfactions

- total 2006	226
- total 2007	257
- écart	(+13,71%)

On observe sur le tableau de synthèse que la catégorie 5 qui concerne les insatisfactions sur le fonctionnement des cartes bancaires est en progression (+9,22%), ainsi que la catégorie 7 qui concerne les observations diverses dont le niveau des tarifs (+36,23%).

Concernant les dysfonctionnements des cartes bancaires dont il convient toutefois de relativiser le nombre d'incidents (inférieurs à 1/10000 paiements), il provient en quasi totalité de réintroduction de la carte par le client dans le lecteur après l'ouverture barrière, incident au demeurant exceptionnel mais que l'équipementier n'a pu régler. Le renouvellement du matériel de péage qui commencera en septembre 2008 pour se finaliser en 2009, devrait résorber définitivement ce phénomène.

Concernant les réclamations de la catégorie 7 dont la majeure partie concerne les augmentations de tarifs des abonnés résidents, une fois intégrées les augmentations qui ont été faites au 1^{er} janvier 2008, elles devraient ensuite se réduire puisqu'il est prévu de revenir en 2009 à un niveau d'augmentations tarifaires sensiblement équivalentes au coût de la vie.

Concernant la qualité d'ambiance et l'accueil du personnel (catégories 1 et 2), on note seulement 2 réclamations pour chacune de ces deux catégories, sachant que pour l'accueil des clients, il s'agit à chaque fois de clients qui ont eu à payer le tarif forfaitaire pour ticket perdu ce qu'ils n'apprécient pas.

On notera aussi la réduction importante des incidents en matière de dysfonctionnement d'équipements (catégorie 3), qui baisse de 16 en 2006 à 2 en 2007.

S'agissant de la catégorie 4 (signalétique), on peut voir que les efforts accomplis en la matière, même si tous les parkings ne sont pas encore tous traités, s'avèrent productifs, puisque nous n'avons pas de réclamations à cet égard.

La catégorie 6 relative aux problèmes de facturation reste très peu significative (3 problèmes en 2007, contre 2 en 2006).

b) Pour les sinistres

- total 2006	101
- total 2007	76
- écart	(-24,76%)

On note avec satisfaction que la catégorie 1 concernant les problèmes d'effractions de véhicules est indiquée en très forte baisse de 53,85%. (30 incidents en 2007 pour 65 en 2006). Cela est en partie du aux efforts accomplis en matière de renforcement des équipements de sécurité et à notre organisation en matière de rondes de sécurité. De manière générale, on peut aussi rapprocher ce pourcentage du faible volume de ce type d'incidents, avec les données de fréquentation sur une année entière qui représente plus de 2.500.000 entrées horaires et plus de 7000 abonnés.

La catégorie 2 relative aux vols de véhicules est égale à zéro (2 en 2006).

La catégorie 3 relative aux retombées intempestives des barrières d'entrée/sortie sur les véhicules baisse de 12 à 3, cela s'expliquant par le fait que PARCUB a pu affecter à la petite maintenance des équipements un agent qui peut désormais intervenir à temps dès que des premiers signes de dysfonctionnement apparaissent.

La catégorie 4 relative aux nuisances diverses des chantiers gérés par PARCUB est peu significative (un incident en 2006 et 2 en 2007). Le soin pris par PARCUB dans l'organisation de ses chantiers qu'ils soient faits en internes ou confiés à des prestataires externes explique ces bons résultats.

La catégorie 5 relative aux infiltrations d'eau sur les véhicules est en augmentation (5 en 2007 pour une seule en 2006) ; cela s'explique par des problèmes liés au chantier réalisé par l'Institut Bergonié au dessus du parking, ainsi que sur le parking Saint-Jean suite aux travaux de surface liés au tramway et au pôle intermodal sous maîtrise d'ouvrage de la CUB, lesquels ont généré d'importants désordres en partie résorbés.

La catégorie 6 relative aux chutes des piétons sur les tâches d'huile est en augmentation (15 en 2007 et 10 en 2006), alors que l'année précédente cela était le contraire. Les programmes de lavage des sols ont été équivalents d'une année à l'autre, aussi la variation enregistrée qui reste faible en valeur ne peut être considérée comme très révélatrice.

La catégorie 7 relative aux sinistres divers est aussi en augmentation (19 en 2007 et 10 en 2006), la plupart d'entre eux résultent de sinistres entre véhicules tiers, sans que la régie en soit responsable.

c) Au total

- 2006	337
- 2007	333
- écart	(-1,19%)

2.6.2 Principales actions menées sur le plan commercial et au niveau de la gestion clients

Un appel d'offres a été lancé en 2007 afin de pourvoir au remplacement de l'outil de gestion informatique « KAWA » afin de travailler dans un environnement informatique partagé permettant la mise en place des processus unifiant des services autour d'une même vision « client ».

L'ensemble des dossiers abonnés « résidents » a été mis à jour avec vérification de la qualité de résident et des opérations de prospection sous forme de distribution de prospectus visant à accroître le nombre de résidents a été menée dans les périmètres des parkings Front du Médoc et 8 mai 1945, Croix de Seguey et Porte de Bordeaux.

Dans le même temps, des opérations de contrôles des « Deux Roues Motorisés » abonnés ont été mises en œuvre.

Une opération de promotion de la carte Vélo a été menée dans le cadre d'une journée de sensibilisation au vol des Deux roues organisée par la Ville de Bordeaux dans le cadre d'une journée sans voiture.

Une opération du même type a été menée dans le cadre de l'ouverture de Médiathèque de Mérignac afin de promouvoir l'espace 2 roues Charles de Gaulle.

Des échanges ont eu lieu avec les commerçants et leur association pour les secteurs Pessac Centre, Mérignac Centre et Bouscat Centre afin de mieux faire connaître les services proposés par PARCUB. Deux opérations de gratuité partielle ont été menées sur les villes de Pessac et Mérignac en 2007.

PARCUB a prospecté les commerces du centre ville de Bordeaux riverains de ses parkings. Ces actions se poursuivent en 2008 par une prise de contact avec les nouveaux représentants des principales associations et la CCIB.

Nonobstant le fait que l'écoute clients est le point de départ de toute démarche de certification ISO 9001 version 2000, l'écoute des clients de PARCUB est essentielle dans la qualité de la relation client ainsi que pour l'évolution du chiffre d'affaires. C'est la raison pour laquelle PARCUB réalise annuellement depuis 2006 une opération d'écoute clients suivie d'une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des clients abonnés et d'un échantillon représentatif des clients occasionnels et des grands comptes.

CHAPITRE 3 – COMPTES 2007

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement. Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives qui ont été au nombre de 4 en 2007 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis. Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes 2007 par rapport à 2006.

La présentation des comptes 2007 s'accompagne d'une analyse financière synthétique de la section d'exploitation avant une analyse détaillée des dépenses et recettes de chacune des sections.

3.1 – Analyse des comptes 2007

3.1.1 - Section d'exploitation

➤ Analyse synthétique d'ensemble

La section d'exploitation présente avec un total de recettes de 18 207 648,60 € et un total de dépenses de 17 300 836,05 €, un excédent de 906 812 €. Cet excédent, au regard du programme de réhabilitation pourrait être affecté lors d'un prochain conseil d'administration à la provision pour grosses réparations, cette décision devant être éclairée par une actualisation du programme des travaux sur les années à venir.

La provision pour grosses réparations pour mémoire compte tenu du budget primitif et des décisions modificatives de l'année a pu être abondée de 1 874 932,63 €. Au total, en tenant compte de l'excédent de 906 812 €, le compte provision pour grosses réparations pourrait s'élever, si le conseil d'administration affectait la totalité de l'excédent 2007 à cette dernière à la somme de 3 302 162 € pour 2 133 103 € au 31 décembre 2006.

Pour une bonne appréhension de l'exercice 2007, au-delà de ces premiers constats, quelques éléments d'information essentiels peuvent être donnés sur les soldes intermédiaires de gestion.

Le résultat courant reste fortement négatif de 3,636 M€ bien qu'en sensible amélioration par rapport à l'exercice précédent (- 3,921 M€ en 2006). Il convient d'observer néanmoins que les dépenses de grosses réparations, lesquelles sont amenées à baisser sur les années à venir a progressé de façon très significative par rapport à l'année passée et correspond à un niveau particulièrement élevé (1,788 M€ en 2007 pour 1,425 M€ en 2006). L'importance du déficit courant ne peut être analysé sans souligner l'importance des dotations aux amortissements et provisions (5,576 M€ en 2007 pour 5,511 M€). Il faut préciser que la dotation aux amortissements s'est élevée en 2007 à la somme de 3,701 M€ dont 3,597 M€ de dotation aux amortissements relative aux immobilisations transférées par la CUB. Aussi, hors transfert des immobilisations transférées par la CUB, le résultat courant de PARCUB est proche de l'équilibre en 2007 (- 39 000 €). Cela étant, il faut souligner que même avec ce retraitement, alors que pour rappel dans le cadre du dossier de DSP les immobilisations de la CUB n'auraient pas été transférées au délégataire, le résultat d'exploitation reste limité dans le cadre du domaine d'activité de PARCUB et alors que les parkings ont une moyenne d'âge importante.

Le résultat financier est largement excédentaire d'une part, alors que PARCUB n'a plus aucun emprunt d'où une absence d'intérêt et d'autre part, du fait du niveau des produits financiers qui s'élèvent en 2007 à 271 479,39 €, chiffre en progression d'un peu plus de 77 000 € par rapport à l'année passée du fait du renforcement de la trésorerie de PARCUB et de l'évolution favorable des taux d'intérêt.

Le résultat exceptionnel de 4,273 M€ en 2007 pour 3,823 M€ en 2006 s'explique en 2007, alors que PARCUB n'a bénéficié d'aucune subvention d'exploitation, par des produits exceptionnels consécutifs à des opérations de transfert, lesquelles d'un montant de 4,276 M€ alors que de leur côté, les charges exceptionnelles sont quasiment nulles en 2007 (2 893 € pour 3 750 793 € en 2006). Si PARCUB n'a bénéficié d'aucune subvention d'équilibre en 2007, il faut néanmoins souligner que les services autorisés de l'Etat consultés par le Receveur des Finances ont considéré que l'intégralité de l'actif et du passif correspondant à l'activité de PARCUB devaient être transférés à PARCUB, cette conclusion rejoint l'analyse faite par la direction de PARCUB. Sur la base de cet avis, des opérations de régularisation ont été réalisées ce qui explique l'essentiel de l'excédent constaté en fin d'exercice du fait que ces transferts se sont traduits par l'enregistrement en produits exceptionnels d'une reprise de quote-part des subventions d'investissement pour un montant de 4 258 871,83 €. Pour une bonne comparaison avec l'exercice 2006, il convient de mettre en exergue les chiffres suivants :

Postes	2006 (en milliers d'euros arrondis)	2007 (en milliers d'euros arrondis)	Variation en valeur
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	1 303	1 875	
(2) Reprise sur la PGR	1 408	1 613	
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	18	176	
(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations = A	- 87	438	525
(4) Subvention de la CUB	3 655	0	
(5) Quote-part des subventions d'investissement transférées par la CUB	208	4 259	
(4) + (5) = B	3 863	4 259	396
« Excédent économique » dégagé par PARCUB = (A-B)			129

Il ressort de ce tableau qui procède à un retraitement approprié de certaines écritures que par rapport à l'exercice précédent et alors que la quasi-totalité des dépenses pour grosses réparations en 2006 comme en 2007 est financée par une reprise de la provision disponible, que PARCUB entre 2006 et 2007 a certes accru mais de façon tout à fait limitée l'excédent économique tel que défini dans le tableau qui précède.

Cette analyse synthétique de la section d'exploitation doit être complétée par une analyse détaillée des recettes de la section d'exploitation et dans un second temps des dépenses de la section d'exploitation.

➤ Recettes de la section d'exploitation

Le chapitre 70, vente de produits et prestations de service, qui correspond à l'essentiel du chiffre d'affaires s'établit à la somme de 10,973 M€, montant à rapprocher des réalisations 2006 qui étaient de 9,837 €, soit une progression de 11,54 %. Cette évolution s'explique essentiellement par une évolution très positive des recettes abonnés de + 14,5 % alors que les recettes horaires ont progressé de 4,45 %.

Alors que le niveau des recettes abonnés était sensiblement comparable au niveau des recettes clients horaires sans tenir compte de la compensation de l'heure et demi de gratuité, les recettes abonnés d'un montant de 4,778 M€ dépassent désormais les recettes horaires de près de 440 000 €, soit un niveau légèrement inférieur à la redevance versée par le centre commercial Mériadeck pour l'heure et demi de gratuité qui s'est élevée en 2007 à la somme de 753 571 €.

Outre ce premier commentaire, il convient d'observer que la bonne progression des recettes abonnés s'explique par une évolution favorable du nombre de ces derniers mais surtout par la politique d'ajustement des tarifs abonnés indispensable notamment d'un point de vue financier pour tendre à un équilibre des comptes.

Les recettes clients horaires ont évolué de façon positive malgré un recul de la fréquentation de 4 %. Si ces progressions sont positives, le poids des recettes abonnés par rapport aux recettes horaires est tout à fait atypique par rapport à la composition moyenne des recettes de parkings dans lesquels les recettes horaires sont usuellement dominantes. Cela souligne, et alors que les tarifs abonnements des parkings sont parfaitement concurrentiels, que les parkings de PARCUB souffrent d'un déficit de fréquentation horaire lié en premier lieu à un problème structurel d'une partie des parkings. Il est à noter en particulier que les parkings de périphérie et sur Bordeaux notamment le parking Porte de Bordeaux pèsent lourdement et négativement sur les comptes de PARCUB.

Si l'on ajoute au chapitre 70, le chapitre 75, autres produits de gestion courante hors titres restaurants, on obtient ainsi le chiffre d'affaires de PARCUB, lequel s'est élevé en 2007 à 11,791 M€ pour 10,541 M€ en 2006, soit une progression de 1,250 M€, soit une progression de 11,8 %.

Le chapitre 13, atténuation de charges, correspond à la variation des stocks et au remboursement de rémunérations de personnel. La variation des stocks de 123 743 € est en retrait d'un peu plus de 25 000 €, ce qui correspond à la variation du stock de peinture, PARCUB réalisant l'ensemble des travaux de peinture en interne. Le remboursement de rémunération du personnel s'élève à la somme de 96 167 € pour 108 784 € l'année passée. Ces remboursements correspondent au remboursement dont bénéficie PARCUB pour toute absence de personnel au-delà de 3 jours. Ce niveau de remboursement résulte en particulier de l'importance des absences pour longue maladie qui expliquent à elles seules un taux d'absentéisme de 3,41 %.

Le chapitre 76 correspond aux produits financiers pour un montant de 271 479 € niveau en progression de 40 % pour les raisons déjà explicitées ci-dessus.

Les chapitres 77 et 78 ont également été commentés ci-dessus.

Enfin, en ce qui concerne le chapitre 79, transfert de charges, celui-ci s'élève à 0 € pour 1 722 ,24 € en 2006.

➤ **Dépenses de la section d'exploitation**

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'élève à 5,163 M€ en progression de 252 230 € par rapport à 2006, soit une progression de 5,14 %. Ce chapitre mérite des commentaires sur un certain nombre d'articles significatifs, le lecteur pouvant utilement se reporter à l'annexe présentant le détail de ce chapitre avec les variations en valeur et en pourcentage.

La plus forte variation au sein des articles de ce chapitre concerne les dépenses de grosses réparations, lesquelles sont en progression de 363 631 € par rapport à 2006, soit + 25,5 %, conduisant à une dépense totale de près de 1,8 M€ (plus précisément 1 788 936,96 €). Ce niveau particulièrement élevé, alors que l'exercice 2006 l'était déjà, correspond à une forte accélération du programme de réhabilitation (voir pour plus de détail dans le rapport d'activité l'énonciation des travaux réalisés).

Après avoir traité le premier poste de dépense du chapitre 11, il est approprié de commenter les principaux articles regroupés pour certains en partant des premiers articles.

En ce qui concerne les consommations de fluide (eau, électricité) constituées de 461 484 € d'électricité, se sont élevées à la somme de 493 510 € pour 494 059 € en 2006, soit un montant légèrement inférieur.

L'ensemble des fournitures et petits équipements, article 606 301 à 606 84, s'est élevé à 343 299 € pour 314 427 € en 2006.

Il est à noter que les charges locatives, article 614, 173 159,90 € sont en recul d'un peu plus de 46 000 € du fait de la fin de contrats d'amodiation trentenaires sur les parkings Front du Médoc et 8 mai 45.

L'ensemble des contrats d'entretien et de maintenance (article 611 à 61566) correspond en 2007 à une dépense de 850 659 € pour 947 712 € en 2006.

Les impôts et taxes d'un montant total de 1 069 129 € correspondent pour l'essentiel et en premier lieu aux taxes foncières 702 570 € et à la taxe professionnelle 347 489 €.

Les seuls impôts et taxes qui reviennent aux collectivités territoriales et à la CUB (1,05 M€) représentent 9,8 % du chiffre d'affaires.

Les taxes foncières progressent de près de 15 % suite à la refacturation des frais de gestion de la fiscalité locale par la CUB et l'apport de nouveaux parcs alors que la taxe professionnelle est en recul de 84 000 €. Ce recul s'explique par le fait que PARCUB fin d'année 2006 ne disposait pas des données pour effectuer le calcul du plafonnement de la valeur ajoutée et que par prudence, et en tenant compte des chiffres communiqués par la CUB, la somme de 432 100 € avait été arrêtée.

Le montant de la taxe professionnelle 2007 a été arrêté plus précisément en tenant compte de la taxe professionnelle réellement acquittée en 2006.

Le chapitre 12, charges de personnel, s'élève à la somme de 6 548 682 € en 2007 pour 6 138 953 € en 2006, soit une progression de 409 729 € ou encore plus 6,67 %.

Cette évolution du chapitre 12 pour une bonne appréhension appelle les commentaires qui suivent.

En premier lieu, les charges de personnel sont équivalentes à 59,6 % du chiffre d'affaires (62,3 % en 2006). La baisse de ce ratio doit être soulignée tout comme l'importance de ce pourcentage lequel est bien évidemment un facteur de rigidité qui ne peut être négligé. Cela dit, ce ratio atypique pour la profession s'explique pour aller à l'essentiel par des éléments déterminants. En premier lieu, le faible niveau des recettes à la place des parkings gérés par PARCUB pour des raisons déjà explicitées ci-dessus. En second lieu, alors que la majorité des gestionnaires de parking externalise de nombreuses prestations, PARCUB a fait le choix dans le cadre du programme de réhabilitation et au mieux de ses intérêts financiers et de ceux de la CUB de réaliser une part significative du programme de réhabilitation ce qui a permis de préserver l'emploi alors que PARCUB a dû faire face dans les mois qui ont suivi la création de PARCUB à la fermeture des parkings de surface. Il est à noter par ailleurs que PARCUB a confirmé le choix fait par le précédent gestionnaire d'assurer la collecte des fonds, solution qui présente de nombreux avantages.

En second lieu, il convient de souligner que le recours à l'intérim de 662 943 € progresse de façon très conséquente en valeur ainsi qu'en pourcentage (+ 75 549 €, + 12,9 %). Cette évolution s'explique certes par la nécessité d'assurer des remplacements de personnel malade et en congés mais aussi par la multiplication d'un certain nombre d'incidents techniques qui ont induit la mise hors service d'équipements de télésurveillance pendant plus de 2 mois avec l'obligation de faire appel à de l'intérim, ce qui a été très pénalisant sur le parking de Mérignac. De plus, l'accueil des abonnés TBC sur les parkings de Pessac, Mérignac et Porte de Bordeaux, alors qu'il s'agit selon la convention passée avec la CUB d'une phase expérimentale, s'est traduit par le recours à des intérimaires.

A noter par ailleurs que les cotisations aux caisses de retraite ont progressé de façon tout à fait conséquente de 118 854 €, somme qui inclut un abondement exceptionnel de 17 120 € relatif aux exercices 2004 à 2005.

En troisième lieu, il convient d'observer que la progression de la masse salariale s'explique par le recrutement d'un cadre de niveau ingénieur à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce recrutement était nécessaire notamment pour le bon renouvellement de l'ensemble du matériel de péage et d'une façon générale, pour poursuivre le programme de réhabilitation avec les compétences requises. Ce poste, alors qu'il est pourvu par un cadre senior, et que ce recrutement est lié au programme de réhabilitation ne sera pas maintenu lors du départ à la retraite de ce salarié. Il est à noter par ailleurs que dans le cadre de l'accélération du programme de réhabilitation que PARCUB, afin de réaliser ce dernier au meilleur coût, et alors que le programme de réhabilitation a un caractère temporaire, s'appuie utilement sur quelques CDD.

Enfin, la masse salariale a été impactée en 2007 par des augmentations salariales conséquentes, lesquelles bien évidemment pèseront en année pleine sur l'exercice 2008 limitant ainsi les possibilités d'augmentations salariales dans le cadre nécessaire d'une saine gestion de PARCUB.

Le chapitre 65 autres charges courantes d'un montant de 8 302 € n'appelle pas de commentaire particulier, ni les chapitres 66, charges financières, 67, charges exceptionnelles, déjà commentés ci-dessus ainsi que le chapitre 68, dotation aux amortissements et provisions.

3.1.2 - Section d'investissement

L'édition du compte administratif n'inclut pas dans le total des recettes le report du solde excédentaire de l'exercice antérieur lequel est mentionné dans une ligne juste après le total des recettes. Il convient bien évidemment de prendre en considération le report de l'excédent de l'exercice n-1 ce qui conduit à un total de recettes de 34 422 710,01 € pour un total de dépenses de 32 724 079,93 € correspondant à un excédent de 1 698 630,08 €, lequel peut être reporté sur l'exercice 2008 au même titre que les excédents des exercices précédents. Il est à préciser que le total des excédents de la section d'investissement de chaque année depuis la création de PARCUB n'a pas été utilisé et qu'au 31 décembre 2007, ces sommes non utilisées représentent un total de 7 119 269,52 €. Cet excédent sera utilisé pour la première fois et en partie en 2008 permettant ainsi d'annuler l'emprunt de 1 954 055,68 € inscrits dans l'attente de l'affectation de l'excédent 2007 au budget primitif 2008, ce qui permettra ainsi de poursuivre comme pour les années à venir le programme d'investissement prévu par le programme de réhabilitation en l'autofinçant en totalité, ce qui est parfaitement adéquat en bonne gestion alors que PARCUB dispose d'une trésorerie suffisante.

➤ Recettes de la section d'investissement

Le chapitre 13, subventions d'investissement, est d'un montant particulièrement élevé en 2007 du fait de l'importance de nouveaux transferts par la CUB à PARCUB, lesquels ont été actés par décisions modificatives concordantes de la CUB et de PARCUB. Ces mouvements d'ordre et non de trésorerie permettent chaque année d'effectuer des reprises sur la subvention d'investissement à dû concurrence de la part des immobilisations amorties chaque année et donc de fait d'améliorer la situation comptable de PARCUB conduisant ainsi à réduire d'autant la subvention d'exploitation de la CUB.

Le chapitre 15 est constitué uniquement de provisions pour grosses réparations, celles-ci ont déjà été commentées en introduction de la section d'investissement.

En ce qui concerne le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, aucun emprunt n'a été contracté en 2007 comme sur les exercices passés, PARCUB assurant l'ensemble de ses investissements par autofinancement.

Le chapitre 22, immobilisations reçues en affectation, enregistre la contre partie des immobilisations et des reprises sur quote-part de subvention de la CUB pour 6,301 M€.

Le chapitre 28 enregistre les amortissements pratiqués sur les immobilisations en 2007 pour un montant de 3,701M€.

➤ Dépenses de la section d'investissement

Le chapitre 13, subventions d'investissement, d'un montant de 10 514 583,25 €, correspond à la quote-part des subventions reprises par PARCUB et la CUB, et ceci de l'origine de ces subventions jusqu'au 31/12/2007.

Le chapitre 15, provisions pour risques et charges, d'un montant de 1,612 M€, correspond à la contre partie de l'article 7815.

Les chapitres 20 et 22 relatifs respectivement aux immobilisations incorporelles et d'autre part, corporelles, toutes deux constituées par PARCUB, représentent en 2007 une somme de 63 830 € et 249 929 €, montant en évolution respectivement par rapport à l'exercice précédent de + 28 374,63 € et – 109 767,76 €.

Pour ce qui est des immobilisations reçues en concession, chapitre 22, c'est-à-dire remises par la CUB, celles-ci de 20,278 M€ sont d'un niveau particulièrement élevé en 2007. Elles correspondent, à 45 000 € près, au niveau des subventions d'investissement transférées par la CUB alors qu'en 2006, l'écart en défaveur de PARCUB était de 10,8 M€ (17,321 M€ ont été transférés à PARCUB pour un transfert de seulement de 6,409 M€ des subventions d'investissement).

Le chapitre 28, amortissement des immobilisations, en l'absence de restitution d'immobilisations, ce qui avait été fait en 2006 en ce qui concerne le parking des Quais enregistre seulement une régularisation de 316,33 €.

Le chapitre 16, emprunt et dettes assimilées, aucune dépense n'est constatée en 2007 alors que le solde des emprunts transférés par la CUB a été remboursé en 2006 pour une somme de 591 082,52 €.